

# EN DÉFENSE DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

## Rétablir la vérité des faits

Jean Kergrist

Cher(e)s conseiller(e)s,

Vous avez reçu, lors du dernier conseil communautaire de Saint-Brieuc Agglo, un libelle intitulé « En défense de Poulain-Corbion et de la République, rétablir la vérité des faits », dans lequel le président de l'association républicaine Poulain-Corbion vilipende mon travail de recherche historique, paru dans un livre intitulé « Qui a tué Poulain-Corbion ? », livre qu'il n'avait manifestement pas lu, puisqu'à la date portée sur cette lettre d'accusation (7 avril), mon ouvrage n'était pas encore imprimé.

250 élus et fonctionnaires - c'est environ le total de la liste des destinataires cités dans cette lettre, du préfet aux archivistes en passant par les députés, les conseillers municipaux et les membres du CG22- ont aussi reçu ce libelle. Le propre des attaques sournoises est de ne surtout pas en prévenir le principal intéressé (on pourrait plutôt dire « accusé »). Ainsi le procès à charge est certain de ne pas être contredit. Cela me rappelle Kafka ou certains procès soviétiques où l'accusé se retrouvait condamné au goulag sans même en connaître le motif. J'avais bien eu quelques bribes de cette lettre par des fuites sur Internet, mais je n'imaginai pas qu'elle avait été diffusée avec une telle ampleur auprès des corps constitués. L'un des vôtres, soucieux d'égalité et de justice, me l'a adressée quelques jours après ce conseil communautaire. Je vais donc pouvoir enfin y répondre de manière circonstanciée et vous adresser ma réponse par la même voie. Je remercie les responsables de l'Agglo d'avoir ainsi accédé à ma demande d'égalité républicaine de traitement.

Chaque paragraphe de cette lettre en accusation est un tissu d'inexactitudes, de mensonges et d'insinuations calomnieuses. Le texte de mon ouvrage, rendu il y a 2 mois à mon éditeur, répond d'avance et largement à toutes les questions évoquées, même si cela n'était pas au départ son objet car ce libelle ignore totalement mon travail de recherche aux archives (190 pages et 258 notes de référence), se contentant de citer quelques sources indirectes largement contestables (l'histoire revue et corrigée pour les besoins de la cause à la fin du 19<sup>ème</sup>.)

Il appuie sa polémique sur un article du journal Le Télégramme daté du 31 mars - et non un « interview », comme avancé par ce rédacteur se proposant de « rétablir les faits » - ... me supposant donc auteur du contenu et des titres de l'article. Étrange conception d'une presse qu'on ne peut imaginer qu'aux ordres !

Pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas le temps de consulter mon ouvrage en sa totalité, je me propose de répondre point par point à chacun des paragraphes de ce libelle, sans éluder une seule des questions évoquées.

**1- « Jean Kergrist laisse entendre que Poulain-Corbion a usurpé sa réputation de démocrate, pour la raison qu'il était jusqu'en 1789 un maire de St-Brieuc, non élu, mais « désigné par le roi ».**

Constater et écrire qu'un maire, avant la révolution était désigné par le roi, ce que tous les historiens rappellent volontiers, serait donc induire une « usurpation de sa réputation de démocrate » ? Étrange induction, dont la logique aristotélicienne m'échappe ! On peut être maire désigné par le roi, tout en souhaitant la démocratie.

**2- « Les familles de Jean-François Poulain de Corbion comme de Palasne de Champeaux... appartenaient à l'ordre du Tiers état. »**

Je ne peux que renvoyer à mon ouvrage, dans lequel je rappelle que la noblesse bretonne avait boycotté les États Généraux et comment la petite noblesse, celle qui avait acheté sa particule, faisait partie du Tiers état, dont je donne la composition statistique pour la Bretagne. J'y décris aussi les armoiries de la famille Poulain de Corbion (3 roses et un lion). Cf. page 138 et 141.

**3- « Jean Kergrist aurait pu signaler que, par fidélité à son mandat, Poulain-Corbion vota l'abolition des privilèges... »**

J'aurais en effet été impardonnable d'oublier cela ! Cf. page 141. C'est ici que l'on voit de plus

près le fonctionnement mental du rédacteur de ce libelle me faisant procès « en défense de la République » : je suis suspecté d'ignorer tout ce que la journaliste du Télégramme n'a pas noté dans son article !

#### **4- « *La réélection de Poulain-Corbion comme maire n'eut pas lieu car il déclina la proposition qui lui était faite...* »**

Si mon procureur à charge avait pris soin de consulter les archives, il aurait appris que cette élection, contrairement à ce qu'il avance, a bien eu lieu. Elle s'est déroulée le 9 novembre 1791. Poulain-Corbion a été élu maire par 110 sur 122 voix de « citoyen actifs », dans une ville comptant, au recensement d'octobre 1793, un total de 7.335 habitants, car la révolution n'a pas aboli le « cens ». Cf. pages 142 et 154, note 220.

#### **5- « *Pourquoi passer sous silence cet hommage de reconnaissance (de Besné) au député qui avait ainsi rempli son mandat ?* »**

Non seulement je ne l'ai pas passé sous silence, mais je le cite intégralement (cf page 142). J'y ajoute aussi quelques lignes sur la personnalité de ce Besné, qui accueille de manière dithyrambique Poulain-Corbion à son retour de Paris et qui se trouve ici appelé contre moi en témoin de haute moralité : cet accusateur du tribunal criminel, franc-maçon comme Poulain-Corbion (fallait-il l'ignorer ?) et orateur public réputé pour son éloquence (ses tirades allusives aux mythes de l'antiquité sont à se tordre de rire !),... sera pris, en octobre 1798, "la main dans le sac" dans une sombre histoire d'attaque de la malle poste, avec la complicité des Chouans. Besné, qui a récupéré une partie du magot, par l'intermédiaire d'un notaire de Quintin, est dénoncé par ses pairs, et emprisonné à la prison du Temple à Paris. Il argue de ses 13 enfants pour être réincarcéré à Saint-Brieuc. Il y finira dans l'oubli. Comme témoin de moralité, on peut trouver mieux ! Là encore une consultation des archives aurait évité d'avancer de telles âneries. Cf. pages 36, 125, 126, 142...

#### **6- « *Jean Kergrist stigmatise la vente des biens nationaux...* »**

Je mets au défi l'auteur de ce libelle de trouver dans mon ouvrage une quelconque trace d'une telle « stigmatisation ». Il s'agit tout bonnement d'un constat : je dresse une liste des biens acquis par Poulain-Corbion (et de quelques autres) dans l'exercice de ses fonctions de juge du Tribunal de commerce (1792-1795) puis de syndic-procureur de Port-Brieuc (1795-1797), c'est-à-dire chargé de recenser, d'entretenir et de vendre aux enchères les biens nationaux confisqués à l'aristocratie et au clergé. Je fais également état des nombreuses remontrances adressées par Paris aux procureurs de province (dont Port-Brieuc) pour leur retard à faire remonter l'argent de ces ventes. J'ai établi ce constat (qui m'a demandé beaucoup de recherches et que je n'ai toujours pas terminé), non dans un but de « stigmatisation », comme avancé, mais seulement pour tenter de comprendre ce qui, dans la conduite passée de Poulain-Corbion, expressément identifié par les Chouans cette nuit-là, aurait pu permettre d'expliquer leur acrimonie à son égard. Cf. pages 144 à 159. Quand on fait un travail sérieux, on essaie de comprendre les mobiles du crime et, pour se faire, on examine sans préjugé toutes les hypothèses. C'est le B.A.-BA de toute recherche historique.

#### **7- J'ignorerais « *La portée sociale de la vente des biens nationaux et le transfert de propriété* »**

Je reviens longuement, et à plusieurs reprises dans mon ouvrage, sur ce transfert des biens dormants de l'aristocratie et du clergé à la bourgeoisie d'affaires (cf pages 167-169). Quelques années plus tard, ces capitaux actifs permettront, en effet, l'essor industriel. J'ignore d'autant moins ce transfert que je l'ai déjà longuement décrit dans « Les bagnards du canal de Nantes à Brest », ouvrage d'histoire aujourd'hui vendu à 20.000 exemplaires et dont j'ai tiré un film pour France 3. Charles Beslay fils (fils du premier président du CG22), originaire de Dinan, entrepreneur de la Tranchée de Glomel, montera à Paris et créera, dans les années 1840, une usine de chaudières à vapeur « inexplosives ». Il y embauchera, tous les ans, deux jeunes apprentis bretons, qu'il formera et qu'il renverra en Bretagne pour « *contrer l'esprit de superstition dans lequel clergé et aristocratie entretiennent la population.* »

Mais cet essor industriel, irrigué par les capitaux de la bourgeoisie, n'est encore pas d'actualité en cette fin du 18<sup>ème</sup>. Payer son fermage à un noble ou à un bourgeois - dans la seule circonscription de Port-Brieuc, Poulain-Corbion a acheté, entre autres, quatre métairies dont je donne noms, adresses et

dates d'achat - ne change pas grand chose dans l'immédiat à la vie du métayer. Est-ce que par la suite, les biens achetés par Poulain-Corbion ont été réinvestis par ses descendants dans l'essor industriel ? Je suis bien incapable, dans l'état actuel de ma recherche, de me faire une opinion précise sur le sujet.

**8- «Kergrist ne pouvant toutefois pas taire que ces ventes étaient publiques, et se faisaient par enchères, par définition ouvertes à tous. »**

... oui, surtout à ceux qui avaient de l'argent ! Je m'étonne cependant qu'un juge du Tribunal de commerce ou un syndic procureur du Directoire, dépositaire de l'autorité publique, tenu donc à de multiples obligations, réserves et incompatibilités - que vous connaissez vous-mêmes en tant qu'élus de la République -, puisse s'adjuger à lui-même lors d'une vente aux enchères publiques, des biens qu'il a justement « à charge de réaliser ». Il s'agit là de la mise en cause d'un principe constant de droit, en vigueur même sous l'Ancien Régime (règles de désintéressement, de subrogation et de convention de commande). Étonnant que mon contradicteur, qui voudrait pourtant me faire la morale « en défense de la République », ne s'en offusque aucunement, allant, dans un libelle d'accusation ultérieur, en date du 12/04/12, jusqu'à faire de cette pratique transgressive un « devoir patriotique ». On en reste pantois !

**9- « Quelle mouche a piqué le clown atomique, comme il se définit lui-même, pour tenter de jouer les justiciers ? »**

« Jouer les justiciers » n'a jamais été mon propos, même si la passion de la justice et de la vérité ont toujours guidé mon action. Cette allusion à ma carrière de clown atomique (1975-1996) ne semble destinée qu'à jeter le discrédit sur ma recherche d'historien. Ne manque plus qu'une allusion à ma carrière de romancier (4 romans publiés) pour affirmer que cette recherche n'est qu'un roman. Faut-il que je sorte aussi mes diplômes (bac + 7) ?

**10- «L'opprobre éclaboussant sa descendance actuelle ainsi que l'ensemble des citoyens briochins et leurs représentants élus, toutes tendances confondues. »**

J'ai mené ma recherche en constante liaison avec les quelques descendants de la famille Poulain-Corbion que j'ai pu identifier. Certains d'entre eux faisaient jusqu'ici partie de cette association qui aujourd'hui me fustige. Depuis peu, suite à la tournure que vient de prendre l'affaire, ils sont bien décidés à ne plus participer aux activités d'une association par laquelle ils se sont sentis manipulés. Paradoxalement, ils interprètent aujourd'hui les achats de Poulain-Corbion aux enchères, lors des ventes de biens nationaux, comme une manière de continuer à venir en aide aux aristocrates de leur famille.

Quant aux citoyens briochins et à leurs élus, je leur fais entièrement confiance pour que, mis en face des faits avec preuves et sources à l'appui, ils ouvrent enfin les yeux sur une grossière erreur historique, doublée d'une tentative de manipulation des élus.

**11- « L'objet essentiel de Jean Kergrist est de s'opposer au projet actuel de reconstruction du monument Poulain-Corbion... jeté à bas en 1942 par les forces conjointes du III<sup>ème</sup> Reich et du régime de Vichy...»**

Cette mise à bas me vaudrait presque une accusation de complicité nazie (les insinuations sont toujours plus efficaces que les accusations directes et elles exposent moins au risque des condamnations pour diffamation). Ce que cette association « oublie » régulièrement de signaler, c'est que cette mise à bas des statues en 1942 a été générale. Les statues d'hommes bien plus célèbres que Poulain-Corbion, comme Camille Desmoulins, Voltaire, Zola, Jean-Jacques Rousseau, Claude Bernard, Charcot, Charles Fourier... ont été descendues de leur piédestal en vertu d'un décret de Vichy du 11 octobre 1941 : "Article 1: Il sera procédé à l'enlèvement des statues et monuments en alliage cuivreux sis dans les lieux publics et dans les locaux administratifs qui ne présentent pas un intérêt artistique ou historique."

En débutant ce travail aux archives, cette affaire de statue était loin d'être « l'objet essentiel » de ma recherche. Deux autres pistes, sur lesquelles je m'explique longuement dans le prologue, me tenaient lieu de motivation personnelle. De plus, je suis au regret de signaler à mon détracteur que l'histoire de Poulain-Corbion n'occupe qu'un chapitre sur les douze et que cette affaire de la reconstruction de la statue de Pierre Ogé seulement trois lignes et demie en une note de bas de page (cf. page 187). Comme « objet essentiel » c'est plutôt court !

## 12 - « ... et de démolir sa symbolique républicaine. »

Même un débutant en philosophie sait que la symbolique ne peut jamais être séparée de son support factuel. Cette statue de Pierre Ogé, de ce fait, a tout faux :

-Poulain-Corbion repousse les chouans d'une main... alors que la veille de la nuit tragique il a fait publier par crieur public une « bannière » demandant aux habitants, gardes et militaires (hébergés chez l'habitant) de ne surtout pas sortir de leurs maisons. Drôle de manière d'organiser la défense républicaine d'une ville en repoussant les Chouans !

-de l'autre main il tient les clefs de la poudrière, devenues symboliquement les clefs de la ville... or cette clef (il n'y en avait qu'une) était de ressort militaire, non du sien. Elle avait été confiée par le général Casabianca au capitaine Denbrine, véritable héros républicain de cette nuit tragique, qui l'avait cachée dans un trou au pied de son lit de camp et qui a baladé les Chouans toute la nuit sans en révéler la cache.

Quand les faits sont faux, la symbolique en devient mensongère.

## 13- « Poulain-Corbion était alors Procureur de la commune, Commissaire du gouvernement républicain (le Directoire) auprès de la Municipalité, fonction assimilable à celle de Préfet. »

Deux erreurs en une seule phrase :

-Poulain-Corbion n'était plus Procureur syndic de la commune depuis 1797. Il avait alors été nommé commissaire exécutif du Directoire.

-Cette fonction n'impliquait aucune « fonction assimilable à celle de Préfet ». Poulain-Corbion n'avait que compétence communale. Le commissaire exécutif départemental s'appelait Denoual.

## 14- « les archives départementales et municipales, gardiennes de la mémoire collective. »

... encore faut-il les consulter un peu plus souvent que ne l'a fait l'auteur de ce libelle. Je leur rends un hommage appuyé dès le début d'ouvrage (cf page 9). Sans elles et sans l'aide attentive des archivistes, je n'aurais certainement pas pu mener à bien ces quatre années de recherche.

**15- Enfin, dans un nouveau libelle en accusation en date du 12/04/12**, signé Édouard Lemoigne, qui, là encore, ne m'est parvenu que « par la bande » plusieurs jours plus tard, (cf. aussi le point 8), le projet de reconstruction du monument à Poulain-Corbion, est désormais qualifié de « **projet municipal** ». J'aimerais prendre connaissance de la délibération municipale à laquelle il est ainsi fait référence.

## EN CONCLUSION

Je ne peux que citer mes derniers mots, lors de ma conférence à la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc le 20 avril dernier :

*Poulain-Corbion, n'est sans doute ni un héros républicain, ni un traître passé aux Chouans : homme de contradictions, jouet d'une histoire qui s'est brusquement accélérée, pétri de doutes, d'ombre et de lumière, ce qui le rend plus complexe et finalement plus humain que cette panoplie de Zorro que certains voudraient lui faire enfilier de force, avec statue reconstruite à sa gloire. La République exemplaire, que j'entends défendre autant que mes détracteurs, n'a rien à y gagner. Quand le support des faits se défile, la symbolique tombe à plat. Quand le fait est erroné, la symbolique devient mensongère. À ainsi en rajouter, l'erreur historique n'en est que plus grossière. Laissons Poulain-Corbion reposer en paix.*

*Modeste chercheur de vérité, peut-être aurais-je, plus jeune, admiré ceux qui brandissent l'étendard de leurs convictions sans faille. Aujourd'hui je plains plutôt leur entêtement borné. Je leur signale, à toutes fins utiles, que cette guerre civile, datant de plus de deux siècles, est terminée. S'ils avaient pour propos de la réactiver ou si des temps troubles revenaient, ce que, j'imagine, aucun d'entre vous ne souhaite, j'espère que personne ne songera à leur confier la clef de la poudrière.*

Jean Kergrist, Penvern Vras, 22110 GLOMEL, 16/05/12

Cf aussi mon site : <http://kergrist.pagesperso-orange.fr/>